



Obligation de déclaration d'un bien immobilier par les propriétaires avant le 30 juin

Pour rappel : si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier, vous avez l'obligation, pour la première fois cette année, de déclarer le statut d'occupation de ce bien. Cette démarche est distincte de la déclaration de revenus et vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour la remplir. [Service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous rappelle toutes les informations utiles.



Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation, et notamment :

- Les propriétaires indivis ;
- Les usufruitiers ;
- Les sociétés civiles immobilières (SCI).

La déclaration est ouverte et accessible depuis le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) du site impots.gouv.fr.



Horaires d'été de la mairie



Du 10 juillet au 3 septembre 2023 inclus, les horaires d'ouverture de la mairie changent. Le secrétariat sera ouvert :

- Lundi : de 9h00 à 12h00
- Mardi : de 15h00 à 18h30
- Jeudi : de 14h00 à 16h30

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé du 14 août au 18 août inclus. Réouverture du secrétariat aux horaires habituels à partir du 4 septembre. En cas d'urgence, vous pouvez contacter l'élue de permanence affiché sur la porte de la mairie.



Emplois jeunes d'été

Noah LAWRENCE et Fanny GIRAUD travailleront respectivement du 03 au 13 juillet et du 17 au 28 juillet, avec une amplitude de 20 heures par semaine en travaillant uniquement les matins. Leur présence permettra d'aider Philippe MICHON et Christophe BONNY dans les travaux d'entretien des espaces publics, des bâtiments, etc.



Sécheresse et risque de feux de forêts

Après la sécheresse de 2022, accentuée d'un déficit chronique de pluviométrie cet hiver, les prévisions pour l'été 2023 s'annoncent encore difficiles malgré les pluies de ces derniers mois. La vigilance est donc de mise pour préserver la ressource en eau et prévenir de tout risque d'incendie lié à ces sécheresses répétitives.

Le département de la Loire est composé de 150 000 hectares de forêts, ce qui représente près d'un tiers de sa surface ; elle est à 95% privée et compte plus de 50 000 propriétaires. A cette forêt, il faut rajouter toutes les surfaces naturelles recouvertes de broussailles, landes ou maquis, et l'ensemble est exposé aux feux de forêts. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 42) est composé de 2 800 sapeurs-pompiers, volontaires et professionnels, formés à la lutte contre les feux de forêts et 150 engins spécialisés (camions citernes et véhicules tous terrains).

90% des feux de forêts sont d'origine humaine, chaque citoyen a un rôle à jouer, qu'il s'agisse de respecter et relayer les conseils de prévention ou d'alerter rapidement des sapeurs-pompiers lors de la constatation de départ de feu. Il est évidemment interdit de faire un feu, un barbecue dans un bois ou sur le domaine public. A titre privé, c'est possible, sauf si la situation s'aggrave et qu'un arrêté préfectoral ou municipal l'interdit.



Oélie Saur : relève et permanence d'accueil



La relève des compteurs vient de se terminer. En cas d'inaccessibilité à votre compteur, une carte de passage a été déposée dans votre boîte aux lettres. Le relevé du compteur peut ainsi être communiqué par l'abonné avec cette carte, par téléphone ou depuis l'espace client via l'application mobile Oélie Saur & Moi ou mon-espace.oelie-eau.fr.

La permanence d'accueil se tiendra le mardi 5 septembre de 15h30 à 18h30 en mairie



Entretien des sapinières

Comme nous l'avons déjà signalé sur la feuille d'informations de février dernier, nous allons réaliser un entretien des sapinières situées en bordure de la RM3. En effet de nombreux arbres dépérissent, principalement des épicéas. Il a donc été décidé de couper à blanc 2 parcelles (celle de Prajalas et celle située entre la Croix du Geai et Le Pilon). Une coupe d'éclaircie et d'entretien sera réalisée sur celle du Pilon.



Ces travaux devraient démarrer après le 14 juillet. L'entreprise va former des andains de branchage en milieu de parcelle afin de créer une barrière naturelle pour protéger la route métropolitaine des intempéries, notamment des congères.

L'objectif est aussi de replanter ces parcelles avec des essences d'arbres qui seront plus adaptées au climat actuel.



Chantier du bourg, bientôt la fin...

En 2021, le conseil municipal a décidé l'aménagement du centre-bourg. Le périmètre de ces aménagements comprend la rue de la Sibérie, la place de la Mairie, la rue des Acacias, le chemin de Saint-Galmier, et en partie la rue des Pavés et l'impasse des Tilleuls. Le principe est la création d'une zone 30, avec des espaces partagés entre la circulation motorisée et les autres utilisateurs.



Les travaux ont débuté en août 2022, il y a presque un an, par le renouvellement ou la création des réseaux « humides » (eau potable, eaux usées, eaux pluviales), puis se sont poursuivis par l'enfouissement des réseaux « secs » (électricité, télécom, éclairage public) permettant la disparition des poteaux et le remplacement des lanternes d'éclairage public par la technologie LED.

Depuis quelques semaines, les travaux d'aménagements paysagers qui ont débuté. Ils consistent :



- à la démolition du bâtiment devant la mairie (la « bascule ») permettant la création de places de stationnement ;
- à la création de deux espaces plus végétalisés : devant la mairie et devant la maison d'assistants maternels, avec la mise en place d'arbres, de massifs de plantation et intégrant une fontaine ;
- à la refonte totale de l'espace paysager le long de la rue des Acacias, avec la rénovation de la Croix de Mission, la plantation d'arbres, la création de murets et de voies piétonnes.

Ces travaux devraient se terminer vers mi-septembre (hors plantations) et enfin la réfection des voiries permettra la finalisation de ces espaces. La réfection des voiries sera en partie provisoire car deux autres chantiers d'envergure seront réalisés dans les années à venir. Dans un premier temps, la réhabilitation du bâtiment regroupant l'école, le périscolaire, le dojo, et le local voirie. Ce chantier, qui devrait débuter en mai 2024 pour une durée d'environ 15 mois, utilisera une partie importante de la rue de la Sibérie (notamment avec l'installation d'une grue). Et enfin, la probable réalisation, tant attendue, d'un projet au château qui, là aussi, impactera les voiries du centre-bourg. Ce sera donc plutôt en 2025/2026 que les enrobés définitifs seront réalisés.

Encore un peu de patience, dans quelques mois le bourg de Fontanès sera plus accueillant, plus agréable et plus sécurisant.



Chantier rue du Cadran Solaire, bientôt la suite...

Suite à la construction des deux premières habitations de la zone « OAP Le Sépulcre » (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et à la création de deux logements dans l'ancien dépôt de matériel de l'entreprise de maçonnerie Pitaval, une nouvelle voirie a vu le jour (pour l'instant elle porte le nom de rue du Sépulcre).

Les élus ont décidé le réaménagement d'une partie de la rue du Cadran Solaire (de la rue du Plâtre au chemin des Sept Pins). La circulation sera conservée dans les deux sens mais avec une seule voie, permettant de ralentir la vitesse des véhicules. Les travaux devraient débuter en septembre.



Eclairage public



L'ensemble des éclairages est désormais en LED. Cela concerne un total de 127 points lumineux, les derniers modes d'éclairage en sodium haute pression ne sont plus en service.

Le passage de la totalité en LED et la réduction des plages d'éclairage la nuit contribuent aux économies de consommation d'électricité, à la baisse de la pollution lumineuse et de l'empreinte carbone.

Après une année d'expérimentation en éteignant totalement les hameaux de Laurisse et du Pilon, les élus ont décidé, en concertation avec les riverains, de rétablir l'éclairage en le passant en LED.

Si vous observez une anomalie sur un point lumineux d'éclairage public, merci de le signaler en mairie.



Lutte contre l'ambroisie

Détruisez l'ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs ! Il s'agit d'une plante envahissante et dangereuse pour la santé car elle émet de très grandes quantités de pollen d'août à septembre. Ce pollen, très allergisant, peut provoquer asthme, urticaire, rhume, toux, ou encore conjonctivite. L'ambroisie pousse sur les remblais, les terres à l'abandon, les lotissements, et dans les cultures.



La plante doit être éliminée mais... **ATTENTION DANGER** : évitez les interventions lorsque la plante est en fleurs. Si nécessaire, protégez-vous lors des travaux d'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison ; une paire de gants suffit hors période de floraison.

Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Comment reconnaître l'ambroisie ?

- Ses feuilles sont caractéristiques : profondément découpées et vertes sur les deux faces
- La tige est plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs
- Ses fleurs sont vert pâle tirant sur le jaune et se dressent en épis
- Absence d'odeur aromatique

Il ne faut pas la confondre avec l'armoise annuelle qui a la face inférieure de sa feuille couleur gris argenté et une odeur marquée quand on la froisse.

Informez-vous sur www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ou sur notre site fontanes-42.fr.

Laurent VILLEMAGNE est référent sur la commune, en cas de détection d'ambroisie sur la commune, vous devez le lui signaler ou la déclarer sur le site signalement-ambroisie.atlasante.fr.



Lutte contre le moustique-tigre

Le moustique-tigre est une espèce invasive nuisible pour l'Homme car elle est vecteur de la transmission de différents virus à l'origine de maladies humaines comme la dengue ou le chikungunya.

De taille 5 millimètres, thorax noir, une ligne blanche sur la tête et le thorax, rayures noires et blanches sur les pattes, son vol est silencieux, il pique le jour et vit près de son lieu de ponte. La femelle pond ses œufs (jusqu'à 150 par ponte) sur une surface sèche et une fois dans l'eau les œufs se développent très rapidement (environ une semaine).

Les gestes simples à mettre en œuvre pour supprimer les gîtes larvaires : rangez, videz, couvrez les contenants où l'eau peut s'accumuler (seaux, arrosoirs, poubelles, caisses, pieds de parasol, jouets d'enfants, etc).



Bruits nocturnes

Avec les beaux jours, les vacances et les soirées plus longues, l'envie d'être dehors se fait plus pressante. Il est normal de vouloir se retrouver en famille ou entre amis, mais pas au détriment du voisinage. De même, l'utilisation d'outils ou d'engins motorisés et bruyants est réglementée.

L'arrêté préfectoral n°2000/074 du 10 avril précise que : « *Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'Homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.* »

Les nuisances sonores en extérieur sont interdites après 22h les dimanches, jours fériés et jours ouvrables, et après 23h les samedis et veilles de jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Les jours en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Feux d'artifice

Tout feu d'artifice doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture en lien avec l'artificier habilité, dès lors que le tir comprend plus de 35 kilos de matière active et/ou artifices de la catégorie C4 ou T2. Le dossier doit être déposé au moins un mois avant le spectacle.

S'il s'agit de tirs de moindre importance, les organisateurs doivent obligatoirement le déclarer en mairie. Il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions de sécurité dans lesquelles se déroule le spectacle pyrotechnique, notamment au regard des risques liés à la sécheresse et en particulier du risque d'incendie.

De même, les lanternes volantes équipées de dispositifs enflammés peuvent présenter des risques d'incendie, que ce soit sur les végétaux, les cultures ou les bâtiments agricoles sur lesquels elles peuvent s'échouer sans forcément être inactives.





Déplacement de la boîte aux lettres de La Poste et du tableau d'affichage de la mairie

Depuis le 15 mai, les engins de chantier ont repris leur activité pour l'aménagement paysager du centre-bourg. Le tableau d'affichage étant difficile d'accès, il a été déplacé provisoirement rue de la Sibérie.

Dans ce projet d'aménagement, le local de la bascule a été démoli. Par conséquent, la boîte aux lettres de La Poste est déplacée, de façon définitive, à l'entrée de la boulangerie.



Transport à la demande pour les périodes hors scolaires

Retrouvez les informations nécessaires concernant les itinéraires proposés par le réseau STAS et les horaires correspondants via www.reseau-stas.fr/transport-a-la-demande

D'autres services sont mis à disposition par Saint-Etienne Métropole (SEM). SEM propose un service de vélos en libre-service, les Véliverts. 100% électriques, ces vélos nouvelle génération constituent une bonne alternative à la voiture pour les trajets urbains et inter-urbains. Pour bénéficier du service, rendez-vous sur www.velivert.fr ou téléchargez l'application Vélivert.

Les nouveaux Véliverts (en déploiement depuis le 1er juin 2023) ce sont :

- 105 stations fixes en libre-service sur 21 communes : Saint-Étienne, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Unieux, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, Villars, Saint-Priest-en-Jarez, Andrézieux-Bouthéon, La Talaudière, Sorbiers, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Chamond, L'Horme, La Grand-Croix, Lorette, Rive-de-Gier, La Fouillouse et L'Étrat.
- 1 050 vélos électriques en libre-service.



Déchets

Le centre de tri nous a apporté un premier bilan sur nos poubelles jaunes : +2% sur la totalité des déchets recyclables dont 266 tonnes de plastique collecté en quatre mois (soit +67%). Trier plus, c'est bien, mais tout ne va pas à la poubelle jaune. Les flyers et les étiquettes sont là pour nous aider.

Le ramassage des déchets organiques ne se fera pas dans notre commune mais dans 26 communes résidentielles d'habitat collectif de la métropole.



Stratégie de la biodiversité de SEM

Saint-Etienne Métropole est engagée dans une démarche pour connaître, protéger et valoriser la biodiversité locale, facteur essentiel pour favoriser l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie. Le 8 juin, SEM a réuni les collectivités et les acteurs pour présenter sa stratégie.



Une boîte à outils est au service du territoire et de ses acteurs : guides, fiches, documents pour agir en faveur de

la biodiversité à retrouver sur engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr. Tout comme les collectivités, SEM espère associer et accompagner les entreprises, associations et acteurs sociaux.



Déménagement de l'agence Pôle Emploi



L'équipe du Pôle Emploi Terrasse déménage dans de nouveaux locaux situés **59 rue des Aciéries – 42000 Saint-Etienne**. Cette nouvelle agence s'appellera Pôle Emploi Saint-Etienne Technopôle, et sera ouverte à compter du 3 juillet 2023.

La réception du public continuera à se faire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous les après-midi (sauf le jeudi). Le déménagement occasionnera la fermeture de l'agence du 28 au 30 juin prochains. Les services à distance restent accessibles aux demandeurs d'emploi et aux entreprises :

- Sur internet www.pole-emploi.fr (24h/24- 7jours/7)
- Par téléphone, en composant le 3949 (demandeurs d'emploi) ou le 3995 (entreprises).



Du côté des associations...

MJC

Echange européen

Après 3 ans de rebondissements et de péripéties, le projet européen va enfin voir le jour. Fontanès va accueillir 14 Islandais et 14 Grecs. Les familles des jeunes hébergeront nos visiteurs du 9 au 14 juillet. Au programme : visite et découverte de la région, les festivités continueront avec un concert, animé par Manon mais aussi The Galleries, qui aura lieu le 13 juillet à 20h30, où vous êtes tous invités.

Ensuite les jeunes et leurs accompagnateurs se rendront à Paris pour visiter la capitale et profiter du feu d'artifice du 14 juillet avant de rejoindre la Grèce pour une semaine. En 2024, les jeunes se rendront en Islande.

Le bureau prépare sa rentrée

L'ensemble des responsables d'activités vous donne rendez-vous le samedi 2 septembre à partir de 9h pour la matinée d'inscriptions (cf. plaquette MJC). Dès à présent, complétez la feuille d'inscriptions sur notre site internet, et déposez-la avec le règlement dans la boîte aux lettres de la MJC. La reprise des activités se fera le 18 septembre.

Et parce qu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, le Répare Café sera présent lors des inscriptions, alors n'hésitez pas à réparer et donner une nouvelle vie à vos objets.

Bibliothèque

La Bibliothèque prend ses quartiers d'été ! Du 1er juillet au 31 août, la bibliothèque sera ouverte uniquement le dimanche, de 10h30 à 12h. Bon été à tous !

Retrouvez-nous sur Facebook : [bibliothequefontanes42140](https://www.facebook.com/bibliothequefontanes42140)

Vélo Club Saint-Christo Marcenod Fontanès

Le Vélo Club Saint-Christo Marcenod Fontanès renouvelle sa journée « Rando des crêts » le samedi 16 septembre 2023.

Plusieurs circuits proposés : 3 circuits VTT, 1 circuit route, et 2 circuits marche. Les inscriptions et départs se feront à la Maison du Plâtre et s'échelonneront en fonction des circuits à partir de 7h30. Tous les engagements donnent droit à une collation à l'arrivée et il y a toujours la possibilité de réserver un repas en début de matinée pour ceux qui ne participent pas aux randonnées.

Le magasin Pilat Sports de La Talaudière sera présent avec un stand de « cycles » et peut-être la possibilité d'essais.

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Juillet			
Du jeudi 29 juin au dimanche 2 juillet	Guinguette	Les Matrûs	Zone de loisirs Le Rio
Vendredi 7 juillet	Kermesse de l'école	APE	Parc du château
Vendredi 7 juillet	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 8 juillet	Balade contée & pique-nique partagé	Compagnie Mille Sources	Parc du château
Jeudi 13 juillet	Soirée échange européen	MJC	Maison du Plâtre
Septembre			
Samedi 2 septembre	Inscriptions activités MJC	MJC	Maison du Plâtre
Mardi 5 septembre de 15h30 à 18h30	Permanence Oélie	Oélie Saur / SEM / Municipalité	Mairie
Vendredi 8 septembre	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 16 septembre	Rando cyclo des Crêts	Véloclub Comité des Fêtes	Maison du Plâtre
Vendredi 22 septembre	Assemblée générale APE	APE	Maison du Plâtre
Vendredi 29 septembre	Don du sang	Etablissement Français du Sang	Maison du Plâtre
Octobre			
Vendredi 6 octobre	Conseil municipal	Municipalité	Mairie

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

